

France, terre de pollinisateurs... sauvages

■ Agnès FAYET

La ministre française de l'environnement Ségolène Royale a présenté le 20 mai dernier devant le Conseil des ministres son Plan national d'action pour les pollinisateurs (1).

Ce texte complète le projet de loi sur la biodiversité adopté le 24 mars 2015 en première lecture par l'Assemblée nationale.

Quelques mesures phares pour lutter contre les pesticides et protéger les pollinisateurs ont été prises en amont, sous la pression plus ou moins directe des citoyens : l'interdiction de l'épandage aérien des pesticides, l'interdiction d'utiliser des pesticides dans les espaces verts gérés par les collectivités ter-

ritoriales (en application à partir de janvier 2017), le programme « Terre saine, commune sans pesticides » qui n'est pas sans rappeler les « Communes Maya » de Wallonie. Quelles mesures ce plan va-t-il appliquer ? Qui sera concerné ?



Agnès FAYET

Les mesures du Plan national d'action pour les pollinisateurs

Une vingtaine d'actions sont proposées dans le PNA pour les pollinisateurs. Ce terme ne désigne en l'occurrence qu'une partie des pollinisateurs : les hyménoptères sauvages et les papillons. Ces actions consistent à mieux connaître scientifiquement ces pollinisateurs sauvages (1-2-3-4-5-6) et à mieux transmettre leur connaissance au grand public (7-8-9-10). Elles impliquent des liens à tisser avec le monde agricole (11-12-13-14-15-16) mais aussi avec d'autres acteurs tels que les collectivités territoriales, l'armée ou les industriels (17-18-19-20) dans le but de mieux préserver l'habitat des pollinisateurs sauvages.



Les actions du PNA pour les pollinisateurs

1. Gérer les référentiels taxonomiques des insectes pollinisateurs sauvages ;
2. Réaliser des outils de détermination des insectes pollinisateurs sauvages ;
3. Coordonner et alimenter les bases de données d'occurrence sur les insectes pollinisateurs sauvages ;
4. Développer des bases de données concernant les traits de vie des pollinisateurs sauvages ;
5. Evaluer les risques d'extinction des insectes pollinisateurs sauvages : listes rouges et listes d'espèces déterminantes de Znieff ;
6. Soutenir et développer des études scientifiques sur les insectes pollinisateurs sauvages ;
7. Former à la détermination et à l'étude des pollinisateurs sauvages ;
8. Promouvoir les démarches visant à mieux faire connaître les pollinisateurs sauvages ;
9. Former les futurs professionnels à l'étude et à la prise en compte des pollinisateurs sauvages ;
10. Réaliser des guides et fiches techniques à destination de publics variés ;
11. Conforter et étendre l'animation du Concours général agricole des prairies fleuries à l'ensemble du territoire métropolitain ;
12. Développer des interactions et le travail en réseau des différents acteurs sur la thématique, en synergie avec le PDDA ;
13. Diminuer l'usage des produits pesticides affectant les pollinisateurs sauvages (effets non intentionnels) ;
14. Augmenter la ressource florale, en superficie et en qualité, pour les insectes pollinisateurs sauvages ;
15. Perfectionner la gestion forestière pour la rendre plus favorable aux insectes pollinisateurs sauvages ;
16. Mobiliser les opérations favorables aux pollinisateurs sauvages, éventuellement en vue de mettre en place une MAEC visant à préserver leur diversité au sein des cultures ;
17. Intégrer la problématique des insectes pollinisateurs sauvages dans la gestion des dépendances vertes des infrastructures et des terrains industriels ;
18. Intégrer la problématique des insectes pollinisateurs sauvages dans la gestion des espaces verts non industriels et dans la gestion des terrains militaires ;
19. Construire un cahier des charges pour le développement de filières de semences et de plants indigènes ;
20. Intégrer la préservation des pollinisateurs sauvages dans la gestion des espaces naturels protégés, des domaines de l'Etat et des collectivités territoriales.

Outre le Ministère de l'Environnement et le Ministère de l'Agriculture, certains organismes et structures désignés pour piloter ces actions sont bien connus : Muséum National d'Histoire Naturelle (1-8), Ministère de la Défense (3-18), INRA/ Institut National de la Recherche Agronomique (4-7-8-9), ENSAT/École nationale supérieure agronomique de Toulouse (4), ONF/Office national des forêts (4-15), UICN/Union internationale pour la conservation de la nature (5), ZNIEFF/Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (5), OPIE/Office pour les insectes et leur environnement (8-10-12-14-20), Ministère de l'Education nationale (9), Ministère de la Culture (18), FCBN/Fédération des conservatoires botaniques

nationaux (19). L'objectif est de créer un réseau constitué d'un comité de pilotage et de partenaires apportant une expertise pour la mise en œuvre du projet. A ce titre, le laboratoire de zoologie de l'université de Mons et l'unité d'entomologie fonctionnelle de l'université de Gembloux seront consultés.

Le PNA pour les pollinisateurs en interaction avec les mesures existantes

Le PNA s'inscrit dans le cadre d'une galaxie d'outils mis en œuvre pour protéger la biodiversité. Ces outils, construits à la suite de la réflexion ini-



tiée par le Grenelle Environnement en 2007, touchent à la fois les domaines de l'agriculture et de l'environnement. Citons les mesures politiques suivantes avec lesquelles le nouveau PNA s'articule :

- Projet agro-écologique pour la France (2012) ;
- Stratégie nationale du développement durable (2010-2013) ;
- Stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020) ;
- Stratégie de création d'aires protégées (2011-2013) ;
- Trame verte et bleue (depuis 2007) ;





- Stratégie nationale de la biodiversité : Plan d'action agriculture (révisé en 2009) ;
- Plan Ecophyto (2008-2018) ;
- Plan d'action Semences et agriculture durable (2011) ;
- Plan de Développement Durable de l'Agriculture (2013-2015) ;
- Plan national « Ambition bio 2017 ».

Pas d'abeilles mellifères dans le PNA pour les pollinisateurs

Le texte du PNA part du principe que c'est le Ministère de l'Agriculture qui est seul en charge des abeilles mellifères, rangées dans la catégorie des animaux d'élevage. Cette classification purement administrative explique pourquoi elles n'apparaissent pas dans les attributions du Ministère de l'Environnement même si les abeilles mellifères ne peuvent pas être exclues du champ des services écosystémiques rendus. Les deux principaux syndicats apicoles français, le SNA et l'UNAF, ne sont cités dans le document qu'en leur qualité de partenaires actuels du Concours général agricole des prairies fleuries.

Plutôt que lire une formule telle que « les insectes pollinisateurs sauvages sont deux fois plus « efficaces » sur cultures que la seule abeille mellifère et le service écosystémique qu'ils rendent n'est pas compensable par la seule apiculture », nous aurions préféré qu'un document officiel de cette importance se passe d'une comparaison à l'emporte-pièce et prenne en compte la relativité des espèces culturales et des espèces de pollinisateurs dans un souci de rassembler et pas de diviser le monde des pollinisateurs. Les travaux de Claire Brittain (3), cités dans le PNA, prouvent

qu'il y a bien une réelle synergie positive entre les différentes espèces d'insectes pollinisateurs pour la production agricole. Une étude ciblée sur la production de pommes au Royaume-Uni comme celle de Garratt et al. (2016) (2), permet d'obtenir des chiffres et une évaluation fine d'une situation donnée. On y apprend que la majorité du service de pollinisation des pommes au Royaume-Uni est actuellement fourni par les pollinisateurs sauvages (70,7 milliards de £ contre 21,4 milliards de £ pour les abeilles mellifères). A elles seules, les abeilles solitaires représentent une contribution de 51,4 milliards de £. Ceci s'explique par leur capacité à polliniser les fleurs de pommiers efficacement et par la fréquence des visites des fleurs. La préservation de tous les pollinisateurs sauvages associée aux services de pollinisation par les abeilles mellifères pourrait être une solution pour améliorer la production de pommes. Le message exclusif qui émane du PNA témoigne d'une catégorisation sans doute commode mais qui ne correspond pas à l'importance économique des interactions interspécifiques pour l'ensemble des services écosystémiques.



Ajoutons que le document met l'accent sur les risques pathogènes que font courir les espèces de pollinisateurs d'élevage (*Apis mellifera*, *Bombus terrestris* et osmies) sur les abeilles sauvages. Le PNA souhaite favoriser les études scientifiques à ce sujet ainsi que celles cherchant à comprendre les risques environnementaux tels que les phénomènes de compétition et l'hybridation liés à l'élevage et à la commercialisation de ces espèces. *Apis mellifera* et les espèces de pollinisateurs issus de l'élevage sont *de facto* fortement suspectés dans la for-



mulation avant même un approfondissement des études à ce sujet.

Malgré ces bémols qui relèvent plus, nous l'espérons, d'une maladresse formelle que d'une intention délibérée de diviser alors que la cause commune est juste et mérite un rassemblement de toutes les forces, il faut vivement applaudir le « Plan national d'actions « France, Terre de pollinisateurs » pour la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages ». Les mesures envisagées sont très positives pour tous les pollinisateurs en ce compris les abeilles mellifères. Freiner le développement de l'agriculture intensive, préserver les habitats naturels, réconcilier la production agricole avec la présence d'animaux sauvages, diffuser les bonnes pratiques de gestion du territoire à grande échelle sont autant de mesures qui sonnent comme de réels progrès.

Références :

- (1) <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Un-plan-national-d-actions-France.html>
- (2) <https://clairebrittain.wordpress.com/>
- (3) Garratt MPD, Breeze TD, Boreux V, Fountain MT, Mc Kerchar M, Webber SM, et al. (2016) Apple Pollination: Demand Depends on Variety and Supply Depends on Pollinator Identity. *PLoS ONE* 11(5): e0153889. doi:10.1371/journal.pone.0153889

MOTS CLÉS :

pollinisation, politique, pollinisateurs, abeilles sauvages, environnement, France

RÉSUMÉ :

synthèse présentant les mesures du Plan national d'action pour les pollinisateurs (France) et la place de l'abeille mellifère dans ce contexte.